

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.094

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 23 SEPTEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : VOIE NOUVELLE "A.N.P.E. SECTEUR DES RULLAS"
CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA DESSERTTE EN ENERGIE
ELECTRIQUE

VOTE : UNANIMITE

Afin d'assurer la distribution en énergie électrique du lotissement commercial "A.N.P.E. - secteur des Rullas", EDF doit implanter un transformateur HTA/BTA ainsi que les réseaux nécessaires à son fonctionnement.

Le local du transformateur occupera une surface de 8,40 m² sur la parcelle AX 683. Les réseaux de desserte sont d'une longueur de 184 ml en câble HTA et de 86 ml en câble BT.

Pour fixer les conditions d'implantation et d'exploitation de ces équipements, les services de EDF ont élaboré des conventions de servitude.

La participation de la ville, d'un montant de 8.901,59 Euros T.T.C., sera financée au titre du budget 2005.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le principe de ces conventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer tous documents relatifs à ce projet de desserte en énergie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser la desserte en énergie électrique du lotissement "A.N.P.E - SECTEUR DES RULLAS",
- VU les projets de convention E.D.F. définissant les conditions d'implantation et d'exploitation d'un transformateur et des réseaux d'alimentation électrique,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux du 22 juin 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver les projets de conventions établis par les services de EDF en vue de fixer les conditions d'implantation et d'exploitation du transformateur HTA/BT et des réseaux de desserte du lotissement "A.N.P.E. - SECTEUR DES RULLAS",
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet de desserte en énergie électrique,
- D'imputer la dépense au budget communal 2005.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN